

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 22 JUIN 2022**

Délibération n° :

DL27/2022

Objet :

Reversement de l'excédent du budget M4 vers le budget M14

L'an deux mille vingt-deux,

Le mercredi 22 juin 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire - CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS) ;
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 15/06/2022

Avaient donnés pouvoir :

M. PROUST (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ;
M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; - M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **27**
VOTANTS : **28**

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL27/2022
Reversement de l'excédent du budget M4 vers le budget M14

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n°DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4 ;

Vu la délibération n° DL25/2022 portant sur l'approbation du compte administratif 2021,

Vu la délibération n° DL23/2022 portant sur l'approbation du compte de gestion 2021,

Vu la délibération n° DL13/2022 du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 – secteur privé - qui reprend les résultats de l'exercice 2021,

Vu la délibération n° DL12/2022 du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 – secteur public,

Vu la note de présentation,

Considérant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent d'exploitation de 14 565 283.72 € et un excédent en section d'investissement de 858 197.42 €,

Considérant que les reports en dépenses sont évalués à 55 192.80 €,

Considérant que l'excédent d'exploitation est constitué pour un montant de 12 062 770 € des recettes d'énergie issues des déchets collectés auprès de ménages entre 2016 et 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** qu'une partie de l'excédent du budget annexe « UVE – Valorisation Energétique – GNV » constaté au compte administratif 2021, soit la somme de 12 062 770 €, sera reversé au budget principal « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

- **Précise** que les crédits budgétaires correspondants à cette opération sont inscrits :

- Pour le budget annexe « UVE – Valorisation Energétique – GNV » : en dépenses de fonctionnement au compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »
- Pour le budget principal « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » : en recettes de fonctionnement au compte 7561 « Excédents reversés par les régies dotées de la seule autonomie financière .

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président
↓
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 JUIN 2022**
Affichée le : **28 JUIN 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL27_2022
Date de la décision:	2022-06-28 00:00:00+02
Objet:	Reversement de l'excédent du budget M4 vers le budget M14
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220628-DL27_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20220628-DL27_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1005
nom original: dl 27 2022.pdf	application/pdf	126330
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20220628-DL27_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126330
nom original: Note présentation DL 27 2022.pdf	application/pdf	158629
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20220628-DL27_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	158629

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2022 à 11h34min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2022 à 11h35min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2022 à 11h35min21s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 juin 2022 à 11h43min36s	Reçu par le MIAT le 2022-06-28